



ARRETE MUNICIPAL OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INAUGURATION DE LA RUE DU CAPITAINE CLAUDE SAUNOIS

Monsieur le Maire de OSTHOFFEN,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-2 et R.412-7

Vu l'organisation par la Commune, sur le domaine public communal de l'inauguration de la rue du capitaine Claude Saunois de 8h à 14h le samedi 30 septembre 2023.

Vu la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public,

CONSIDÉRANT que toutes les mesures sécuritaires doivent être prises pour assurer la sécurité publique et permettre l'organisation d'une fête sur le domaine public communal.

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il importe de réserver une partie du domaine public pour cette inauguration le samedi 30 septembre 2023.

ARRÊTÉ n° 31 /2023

Article 1^{er} : Afin de permettre l'organisation des divers animations prévus dans le cadre de l'inauguration de la Rue du Capitaine Claude Saunois, le samedi 30 septembre 2023 la disposition suivante devra être respectées.

Rue du Capitaine Claude Saunois – le samedi 30 septembre 2023 - de 08h00 à 14h00. Cette rue sera réservée afin de permettre l'inauguration de la rue.

Article 2 : La circulation et le stationnement hors case seront interdits de 8h00 à 14h00 dans la rue du Capitaines Claude Saunois.

Article 3 : La route sera barrée conformément au plan joint au présent arrêté.

Article 4 : Cette inauguration est placée sous l'entière responsabilité de la Commune.

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif



peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 : sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera classé au registre des arrêtés municipaux, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à :

Mmes et M. :

- Le commandant de la brigade de gendarmerie de Wolfisheim
- La brigade territoriale de contact de l'Eurométropole de Strasbourg
- Le service départemental de l'incendie et de secours du Bas Rhin
- L'Eurométropole de Strasbourg.

Osthoffen, le 28 septembre 2023

Monsieur le Maire

Wilfrid DE VREISE



Rte de Strasbourg

D118

Route barrée

D118

Rue des Champs

Rue du Capitaine
Claude Saubois

Route barrée

Zone interdiction de stationner

